

BULLETIN D'INSCRIPTION | CONFERENCE AVOCATS DU BARREAU DE CAEN

(PARTENARIAT SPECIFIQUE 2023)

Formation demandée : **Actualité sur le contrôle juridictionnel des soins psychiatriques sans consentement**

Date et durée de la formation : Vendredi 26 janvier 2024 de 12h à 14h **soit 2 heures de formation**

Lieu : Salle du Belvédère (4e étage, Bât. D)

PARTICIPANT

Joindre une liste avec ces mêmes informations par participant

- Nom d'usage : Nom patronymique :
- Prénom : Fonction :

Date :

Signature du participant :

• Inscription au titre du partenariat avec le Barreau de Caen

30 € TTC : par avocat

Besoin d'une attestation de présence

1. Pour le règlement :

- Par virement bancaire : Bulletin à renvoyer signé à l'Ordre des avocats du Barreau de Caen (sur l'adresse courriel : co@caen-avocats.net). Virement à effectuer sur le RIB de l'Ordre des avocats avec la mention suivante (obligatoire) « UNICAEN+Date de la conférence(en chiffres)+Nom de l'avocat »
- Par chèque : Bulletin à renvoyer signé et accompagné d'un chèque libellé à l'Ordre des avocats du Barreau de Caen à l'adresse : Ordre des Avocats, 3 avenue de l'Hippodrome, ZAC Gardin, Espace Conquérant, 14000 Caen

2. Copie du bulletin et justificatif de votre situation à renvoyer à l'adresse droit.recherche@unicaen.fr avant le vendredi précédent la conférence.

